L'Etat et l'intérêt général

Sommaire

****

Introduction..... 1
I. L'Etat désintéressé : intervention publique et bien-être collectif 2
II. L'Etat est cependant soumis à des intérêts particuliers (« l'Etat intéressé ») 7
III. « L'Etat contre l'Etat » ou l'intérêt général involontairement contrarié .. 9
Conclusion..... 12

****

Introduction

L'idée de « main invisible » proposée par Adam Smith (Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, 1776) laissait entendre que les initiatives individuelles pouvaient naturellement s'avérer compatibles et plus encore être source d'interactions positives pour le développement économique. Cela n'empêchait pas le fondateur de l'économie politique de juger légitime l'intervention de l'Etat dans certaines fonctions qualifiées de régaliennes.
L'intérêt général est ce qui relève de la société dans son ensemble et non d'intérêts individuels ou corporatifs. L'Etat, au sens économique du terme, est constitué d'administrations ou institutions publiques (démocratiquement légitimes ou non) qui ont capacité à contraindre les citoyens au versement d'impôts dans le but de satisfaire des besoins considérés d'intérêt public.
Est-ce pourtant toujours le cas ? L'Etat ne s'éloigne-t-il pas, volontairement ou non, de cette mission et n'est-il pas soumis à des contraintes qui le font s'éloigner de cette vision idéale ?
Il se peut que l'Etat soit en tant que tel né de besoins, de protection notamment, de citoyens qui n'avaient pas eux-mêmes les moyens de les satisfaire (I). Cependant, il apparaît que les organes de l'Etat sont soumis à des intérêts particuliers dont ils peuvent difficilement s'affranchir, de par l'exercice démocratique du pouvoir et notamment le souci de réélection qui caractérise ses représentants (II). De plus, l'Etat peut involontairement contrarier ses propres objectifs si ses interventions conduisent à susciter, chez les individus, des réactions antagoniques avec l'efficacité économique (III).

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 6 pages.

Economie
Fiche de connaissances
L'Etat et l'intérêt général

I. L'Etat désintéressé : intervention publique et bien-être collectif

Cet objectif transparaît dans ses fonctions dites régaliennes qui, agissant sur les structures industrielles et commerciales, ont participé à la constitution des Etats-Nations (A). Ces actions, structurelles, sont censées être d'intérêt général au même titre que les actions de régulation de la conjoncture qui se sont généralisées durant les trente Glorieuses (B).

I.1. Fonctions régaliennes et intérêt général

I.1.1. Les fonctions régaliennes

Avec le développement du monde économique, la société s'est complexifiée, éloignée de celle, structurée autour de guerriers et de paysans (Georges Duby, *Seigneurs et paysans, Hommes et structures du Moyen-Âge*, 1979). La sécurité, physique et matérielle, des individus est devenu un objectif prioritaire de pouvoirs centraux dont la légitimité repose sur la satisfaction du besoin de protection. Cette sécurité est à la fois intérieure, assurée par une police et garantie par la loi, et extérieure, concernant non plus les individus mais la nation, le territoire. Ainsi police, justice et armée sont-elles devenues des attributs « naturels » des pouvoirs organisant la sécurité d'individus devenus citoyens. Par leur vote, lentement généralisé à une partie croissante de la population, ils expriment leur satisfaction vis-à-vis des représentants de l'Etat dans la poursuite de ces objectifs d'intérêt général.

I.1.2. Les fonctions allocatives

Ces fonctions régaliennes d'un « Etat-gendarme » semblent donc émaner de souhaits, explicites ou implicites, des citoyens, elles répondent en quelque sorte à une demande. Elles justifient une intervention publique (Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776) qui, peu à peu, va s'étendre. La plupart des économistes, y compris d'obédience libérale, vont en effet pointer du doigt les défaillances de l'allocation des ressources par des principes de marché. Pour Walras, *Eléments d'économie sociale*, Pigou, *Economie du bien-être*, 1932 ou encore Hayek, *La route de la servitude*, (ouvrage dans lequel l'auteur s'oppose au *planisme*, non à l'Etat), il apparaît notamment légitime que l'Etat remplace le système de prix en ce qui concerne le développement d'infrastructures (réseau de transport, éclairage public…), plus généralement la production de biens collectifs, la gestion d'externalités négatives dues aux imperfections des droits de propriété (la pollution), ou encore la limitation du temps

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

de travail et la surveillance des conditions de travail dans un objectif de santé publique…
Les biens et services collectifs se caractérisent par le fait qu'ils sont non rival (la consommation du bien ou service par un agent ne diminue pas la possibilité pour un autre agent de le consommer) et non exclusif (on ne peut exclure sans coût important un consommateur qui n'aurait pas contribué à son financement). Ceci conduit le marché à être défaillant au sens où les entrepreneurs privés ne sont pas spontanément incités à les produire, faute de rentabilité.
Les externalités négatives résultent du fait que l'activité économique de certains agents nuisent en fait indirectement et sans que cela soit voulu à celle d'autres agents, réduisant leur bien-être. Dans le cas de la pollution, il apparaît par exemple un seuil de pollution, inhérent au mode de développement industriel lui-même, qui est optimal en termes de bien-être économique : il correspond au niveau de production pour lequel le bénéfice marginal retiré d'une unité produite supplémentaire pour celui qui la produit est égal au coût marginal supporté par le ou les agents, simple habitant ou autre entreprise. L'Etat peut dans ce cas être amené, par le biais de la fiscalité, à inciter le producteur à se limiter à ce niveau de production (Pigou, *Economie du bien-être*, 1932).
De même, lorsque le fonctionnement de certains secteurs d'activité est tel que les rendements d'échelle sont croissants (fonction de coût dite sous-additive) et qu'un monopole apparaît naturel, il peut être utile que les pouvoirs publics interviennent de manière à décider d'un mode de tarification qui n'exclut pas, ou le moins possible, d'individus de l'usage du service rendu par le monopole.
Enfin, l'Etat a été l'initiateur d'une éducation étendue à l'ensemble de la population non encore en âge de travailler et à l'échelle du territoire. La possibilité est donnée à chacun d'investir, selon sa volonté et ses propres capacités, dans une formation en capital humain censée assurer son avenir économique, sa place dans une société que l'on souhaite nationale, donc harmonisée et relativement homogène en termes de connaissances « de base ».
Ces fonctions régaliennes et allocatives transparaissent dans les budgets nationaux. Les dépenses publiques en France en 2005 s'élèvent à 276,3 milliards d'euros (dont 60 pour l'éducation, plus de 20 pour l'enseignement supérieur, 36 pour la défense) et représentent 53% du PIB. Les prélèvements obligatoires représentent de leur côté 44% du PIB, les recettes totales de l'Etat s'élevant à 217 milliards d'euros. La Suède est le pays européen où les dépenses publiques sont relativement les plus importantes par rapport au PIB (57,1%) ; ces dépenses représentent 53% du PIB au Danemark et elles s'élèvent entre 45 et 50% du PIB dans la plupart des autres pays européens (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique…) sauf en Espagne (38,6%).

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 6 pages.

Economie
Fiche de connaissances
L'Etat et l'intérêt général

I.1.3. 3. La fonction redistributive

A côté de ces fonctions allocatives, une fonction redistributive (R. Musgrave, *Théorie des finances publiques*, 1959) est assignée à l'Etat, qui poursuit ce faisant un objectif autant social que politique et finalement économique. La défense des « pauvres », dès lors qu'elle était motivée par des raisons philosophiques par le biais d'institutions religieuses (de toutes confessions) ou lorsqu'elle est motivée par des raisons sociales par le biais de l'Etat, participe à la cohésion sociale en instaurant une solidarité entre les démunis et ceux qui, par leur travail ou leur capital, voient leur bien-être matériel assuré. En favorisant la redistribution, par exemple par l'impôt proportionnel, l'Etat poursuit un objectif de cohésion nationale qui va contribuer à sa légitimité pour que la classe laborieuse ne soit plus considérée comme une classe « dangereuse » mais comme une classe utile au développement économique.
A partir du XXe siècle, cette redistribution a également obéi à un objectif économique mis au jour par Keynes (*Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936). Si la consommation est effectivement, comme le soutient Keynes, un moteur de l'activité économique parce qu'elle stimule la production et l'investissement des entreprises, favoriser les revenus des plus pauvres, même si cela doit se faire au détriment des revenus élevés, peut être positif pour tous : la propension à consommer des « pauvres » est en effet bien plus élevée que celle des « riches ». D'où l'existence d'impôt directs progressifs.
Ainsi l'Etat peut-il justifier de trois raisons, sociale, politique et économique, pour intervenir et favoriser la transition d'une justice commutative vers une justice redistributive.
La justice sociale entre ainsi dans le cadre scientifique de l'économie et se voit entrer dans les attributions légitimées de l'Etat : une fois qu'une répartition des ressources semble compatible avec le critère de Pareto (toute amélioration de la situation d'un individu ne pourrait que diminuer celle d'un autre), il peut être justifié de renoncer à un certain degré d'efficacité productive dans un pays si c'est pour favoriser le bien-être des plus démunis (le critère du maximin de J. Rawls, *Théorie de la justice*, 1972, S.C. Kolm, *Justice et équité*, 1971), dans la mesure où cela ne nuit pas aux principes mêmes d'une économie d'échange (i.e. que les individus riches ou pauvres ne seront pas incités à préférer travailler en autarcie).

I.1.4. Le protectionnisme

Il est une autre attribution que les Etats se sont octroyés dans un souci d'intérêt général, celui-ci devant s'entendre pour le moment comme intérêt national : le protectionnisme est toujours apparu comme un moyen pour l'Etat de « défendre »

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.